Image not found or type unknown

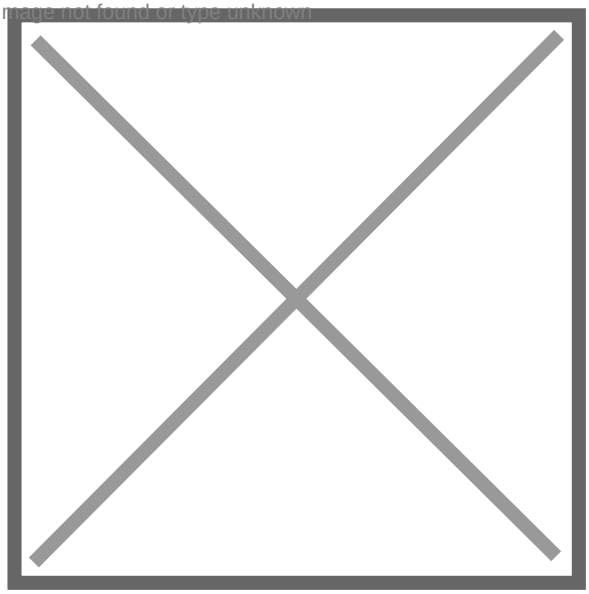

architecte bâtiment de france achat d'une eglise

Par **EXCEPTION**, le **20/11/2024** à **00:26**

Bonsoirrnrn rnrnJe suis sur le point d'acheter une église non classée dans un petit village qui appartient au diosèce afin de la transformer en habitation et chambres d'hôtes . Je ne touche pas à son aspect eterieur, je dois juste changer le toit . rnrnLa toiture est complètement à refaire et je souhaitais que la couverture soit en bac acier isolé couleur, ardoise /anthracite ou alors en forme de tuile . De nombreuses églises ont déjà opté pour ce type de couverture . rnrnJ'ai contacté un architecte des bâtiments de france qui m'a dit que cela ne devrait pas "poser de problème" , j'ai contacté l'UDAP puis les services de l'état du département concerné qui m renvoie de service en service . pouvez vous me répondre ? rnrnMerci à vous

Par **Henriri**, le **23/11/2024** à **09:33**

Hello !rnrnMais euh... répondre à quelle question ?rnrnDans l'attente, lecture pour vous : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F36767rnrnA+

Copyright © 2026 Experatoo.com - Tous droits réservés